

SOCIETE DES POETES ET ARTISTES DE France
Maison du Poète
Moulin d'Anguitard –
86360 CHASSENEUIL DU POITOU

Poitiers, le 1er septembre 2020

Amis poètes, amies poétesses, bonjour,

A ce jour, je vous envoie le règlement du concours régional qui sera clos le 15 janvier 2021, le cachet de la poste faisant foi-
concours ouvert à tous.

Petit rappel pour les adhérents : la cotisation inchangée, s'élève à 40 euros.

Vérifier votre date d'expiration afin d'éviter la rupture dans les numéros de notre revue d'ART et POESIE. Vous **pouvez m'envoyer votre chèque à l'ordre de la SPAF**, à l'adresse indiquée ci-dessus. Me précisez également si vous êtes **toujours adhérent**, afin d'être à jour dans mon fichier. **Je vous en remercie.**

je vous rappelle que lors de votre renouvellement, vous avez droit à un poème gratuit dans la revue, alors n'oubliez pas de me le joindre avec votre paiement.

Dans l'attente de vous lire ou de vous rencontrer au cours de cette année, je vous souhaite à tous une année poétique faite de rencontres, de découvertes, d'amitiés et de réussites littéraires.

Votre déléguée
Arlette PROUST/ABBES

Arlette PROUST/ABBES
20, rue Charles Lindbergh
86000 – Poitiers
05.49.52.67.87
arlette.abbes@free.fr

S.P.A.F. POITOU-CHARENTES (société des Poètes et Artistes de France) Règlement du concours Régional 2021

1. GRAND PRIX REGIONAL (Prix du Recueil) Nouvelle Aquitaine

UN manuscrit avec un titre, comprenant 10 poèmes inédits en poésie classique

Pour participer à ce prix, il faut être adhérent et à jour de ses cotisations.

2. Prix de la Ville de CHASSENEUIL DU POITOU élargi aux jeunes chasseneuillais-chasseneuillaises

est demandé un poème en forme libre ou classique qui dépeint cette jolie commune le plus largement possible

cela peut être une nouvelle, une histoire, une anecdote.

-gratuit pour les jeunes-

- une commune festive et conviviale (ex : le programme du comité des fêtes, chasseneuil loisirs, la journée des associations, pour ne citer que ces festivités).

3. Prix de Vendée

1 poème en **forme classique** sur le thème de la Vendée touristique (ses sites, ses curiosités, ses ballades)

4. Prix Joachim DU BELLAY

Un poème à **FORME FIXE** (villanelle, triolet, rondeau, sonnet,) Sujet libre

6. Prix Maurice FOMBEURE

Un poème de forme **LIBRE ou libéré** «Poitou, mon Amour»

7. Prix Victor HUGO

Un poème **CLASSIQUE** sur le thème de la liberté

8. Prix Alfred de MUSSET

Un poème à forme **classique qui parlera d'Amour**

9. Prix Georges SAND

un poème forme classique parlera de la femme

10. Prix de LAMARTINE- poème forme classique-, romantique

11. Prix Jean de LA FONTAINE

Une **FABLE** n'excédant pas 1 page (sujet libre)

12. Prix Jacques PREVERT

Un poème en forme **libérée** (thème libre)

13. Prix de la déléguée (forme libre) fournir un poème dont le premier vers commence par ce mot.....SOLITUDE.

14- Prix du meilleur slam

15-Prix du haïku

Prix spécial jeunes- - gratuit- s'adresse aux élèves de CE1- CE2- CM1- CM2

la forme et les sujets sont libres.

le sujet libre peut parler des saisons, du quotidien, et de bien d'autres sujets.

Il peut s'agir d'un poème, d'une nouvelle, d'une histoire.

les poèmes proposés seront soit un travail en commun d'une classe, soit individuel.
tout poème sera récompensé.

**Pour les personnes sans emploi, retraitées, retraité, chômeurs, que la muse
taquine, le CONCOURS EST GRATUIT;**

-SECTION JEUNES-

***élèves des collèges 6^e et 5^e**

***élèves des collèges 4^e et 3^e**

***élèves des lycées-2^eme et 1^{er} terminales-**

*chaque participant pourra présenter une poésie en 4 exemplaires, de préférence tapées à l'ordinateur, sur une feuille format 21/29,7

Les poèmes écrits à la main, lisibles, sont acceptés

*le **sujet sera libre**, au choix une nouvelle parlant des saisons, ou un poème en forme libre-la poésie classique étant acceptée.

le slam est accepté.

Pour la section concernant les lycées, le poème proposé sera soit une œuvre individuelle, soit une œuvre par équipe, soit une œuvre collective.

Au cas où des enseignants travaillent sur des poètes particuliers, un travail de groupe, ils devront joindre le nom des poètes, pour permettre aux membres de la SPAF d'expliquer aux personnes présentes lors de la remise des prix, tout le travail fait en amont par les enseignants.

l'établissement devra joindre sur une feuille a part, le nom, prénom et adresse personnelle de tous les participants pour que la SPAF puisse envoyer à chaque famille les résultats du concours ainsi que la date de remise des prix.

*les participants devront mentionner comme dit dans le règlement, en haut et à gauche de la feuille, leur nom, prénom, et établissement concerné

*joindre une enveloppe avec leur nom, adresse ou établissement concerné.

il sera demandé aux parents d'apposer leur signature avec la mention «pour autorisation».

REGLEMENT GENERAL : Le concours est ouvert du **1^{er} OCTOBRE 2020 AU 15 JANVIER 2021**

ATTENTION : avis aux participants
Ceux-ci ne pourront participer en sus du prix régional qu'à 4 prix, au choix du candidat.

Sans le prix régional, participation à 5 prix seulement.

Les manuscrits devront parvenir en 4 **exemplaires** tapés à l'ordinateur de préférence, avec **EN HAUT A GAUCHE : le nom et le numéro du prix choisi. (les manuscrits écrits à la main sont également acceptés)**

Pour sauvegarder l'anonymat : **mettre un code avec minimum 2 lettres et 3 chiffres en HAUT A DROITE de la page (ex : AB 257).**

REPRODUIRE ce code avec : NOM, PRENOM, ADRESSE, numéro de téléphone et mail (si c'est possible) sur une feuille blanche sur laquelle sera notée les titres de poèmes auquel vous participez (important) tout ceci à mettre dans une ENVELOPPE CACHETEE. Pour les jeunes souhaitant participer, n'oubliez pas d'indiquer également votre date de naissance.

Joindre une **enveloppe timbrée** à 0,90, kraft de 22,9/16,2 portant votre **NOM et ADRESSE** pour l'envoi des résultats.

Le montant de la participation est fixé à 12 € par PRIX. (gratuit pour les enfants et les jeunes)

NE PAS présenter les mêmes poèmes d'une année sur l'autre. Attention également à respecter le nombre de vers (ne pas dépasser 30 vers – au-delà il ne sera pas tenu compte de votre envoi)

Manuscrits et fonds sont à envoyer à :

Arlette PROUST/ABBES – 20 rue Charles Lindbergh – 86000 POITIERS

Le chèque sera libellé à : L'ordre de la SPAF : société des poètes et artistes de France...

Pour les participants extérieurs à la France, voici le code IBAN :

FR76 1940 6000 3800 0686 5200 862 et le code BIC : AGRIFRPP894

la déléguée vous adressera en retour un avis de réception.

Les décisions du JURY sont sans appel.

le jury s'accorde le droit de ne pas décerner un prix, si la valeur des textes est jugée rudimentaire.

Les envois ne seront pas rendus. Sauf dans le cas du prix du recueil, si vous souhaitez reprendre le recueil primé, veuillez me l'indiquer lors de votre participation.

Les manuscrits non conformes seront écartés

Les textes ne seront pas retournés mais détruits après la remise des prix.

Les prix seront remis lors du **PRINTEMPS DE LA POESIE** (le lieu et la date vous seront indiqués ultérieurement).

Votre présence est indispensable pour la Remise des Prix, sauf cas de force majeure. Pensez également à vous faire représenter.

en cas d'absence du primé, seul le diplôme sera adressé.

Le palmarès sera adressé fin février, début mars.

Pour toute question, n'hésitez pas à me joindre.

À vos plumes.